Celui qui rompt les liens de parenté n'entrera pas au Paradis.

Joubayr ibn Mouṭ'im (qu'Allah l'agrée) relate qu'il a entendu le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : « Celui qui rompt les liens de parenté n'entrera pas au Paradis. »

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) informe que quiconque prive ses proches de leurs droits, leur fait du tort ou agit mal avec eux, mérite de ne pas entrer au Paradis.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/5367